



EPAGE du bassin *Viaur*



**Suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches du ruisseau de Planèzes dans le site Natura 2000 FR7301631, sous-territoire « Vallée du Viaur »**

**Bilan de la campagne 2025**



**EPAGE Viaur**  
Tél : 05.65.71.12.64 - [contact@epage-viaur.com](mailto:contact@epage-viaur.com)



## I. Contexte et objectifs

Le site Natura 2000 FR 73016331 « Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » est un grand site qui se divise en sous-territoires. Le sous territoire « Vallée du Viaur » présente une superficie d'environ 9000 ha. Il se limite au lit mineur du Viaur depuis le barrage de Pont de Salars jusqu'à la confluence avec le Céor, pour s'étendre ensuite aux versants boisés entre Saint-Just-sur-Viaur, Saint-Martin-Laguépie et Laguépie où le Viaur conflue avec l'Aveyron. Le site inclue également l'aval des bassins versants de certains affluents du Viaur comme le Lézert, le Liort, l'Escudelle, le Lieux de Villelongue, le Vayre, et le Jaoul.

Le site abrite notamment plusieurs populations d'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (code Natura 1092), qui constituent un enjeu de conservation important.

Un suivi des populations sur le ruisseau de Planèzes a été réalisé en 2018 par l'EPAGE Viaur dans le cadre de l'animation du sous-territoire Vallée du Viaur (document consultable via l'adresse suivante : <https://5vallees.n2000.fr/sites/5vallees.n2000.fr/files/2025-11/CR%20Prospections%202018-%20FR7301631-06032019.pdf>)

Ce document présente les résultats de la nuit de prospection réalisée le 22 juillet 2025 par l'EPAGE Viaur sur le ruisseau de Planèzes, affluent direct du Viaur. Cette étude fait suite à la rencontre de terrain en 2024 pour un accompagnement au régime d'évaluation des incidences sur un sentier de randonnée au bord de ce ruisseau abritant de l'Ecrevisse à pattes blanches (cf. COPIL 2024). **Elle a pour objectif de vérifier des données historiques sur ce ruisseau. Jusqu'à présent, des populations d'écrevisses autochtones étaient connues sur la totalité du linéaire du ruisseau de Planèzes et de son affluent le ruisseau de Frayssinet** (données OFB et EPAGE Viaur).

## II. Etat de conservation de l'espèce et menaces potentielles

A l'échelle de la France comme de son aire de répartition, l'ensemble des auteurs s'accordent à constater une nette régression de l'espèce au cours des 50 dernières années.

Actuellement, les populations connues d'APP accusent ce déclin et se trouvent souvent marginalisées au niveau des zones apicales. A l'échelle du bassin versant du Viaur ainsi que du site Natura 2000, l'espèce semble se maintenir sur certains petits cours d'eau.

La principale menace pesant sur les populations d'APP, et globalement sur toutes les espèces d'écrevisses autochtones, est la colonisation par les écrevisses invasives. Ces espèces (*Pascifastacus leniusculus* et *Orconectes limosus* pour le bassin Viaur) ont un double impact :

- Beaucoup plus compétitives (stratégie de reproduction, agressivité, exigences écologiques moindres), les écrevisses invasives exercent une forte pression de prédation et entrent en compétition pour l'occupation des habitats, au détriment des espèces autochtones.
- De plus, ces espèces sont potentiellement porteuses saines de l'agent infectieux de la « peste de l'écrevisse » ou aphanomyose, pathologie fongique causée par *Aphanomyces astaci*. Ainsi, elles agissent comme vecteur de l'agent pathogène sans en être affecté, alors que les populations d'APP contaminées peuvent être éradiquées en l'espace de quelques semaines.

La seconde menace provient des altérations physiques du biotope ainsi que la diminution de la qualité de l'eau. Les origines de ces dégradations sont multiples mais essentiellement d'origine anthropique : atteintes portées à la morphologie des petits cours d'eau (recalibrage, curage...), perturbation des régimes hydrauliques, ensablement et homogénéisation des substrats, pollutions agricoles...

Bien que l'Ecrevisse à pattes blanches semble pouvoir se maintenir sur certains cours d'eau présentant une des altérations décrites ci-dessus, il est par contre évident que la synergie entre la dégradation du biotope et l'introduction d'espèces plus compétitives se traduira à coup sûr par la disparition des populations.

### III. Méthodologie

#### A. Prescriptions générales

L'étude des populations d'Ecrevisses à pattes blanches impose plusieurs précautions afin de ne pas nuire aux populations et de prospecter dans de bonne conditions.

- Par précaution, aucune prospection n'est menée à une période potentiellement sensible d'un point de vue du cycle biologique (éclosion notamment). C'est pourquoi il semble justifié d'attendre le mois d'août avant de mener toute opération.
- Ensuite, il convient d'être très vigilant au risque de contamination des populations par le transport de pathogène (par exemple, spores d'*Aphanomyces astaci*) entre les différentes sorties sur le terrain. Ainsi, l'ensemble du matériel (bottes, cuissardes et waders) ont été désinfecté au DESOGERME 3A. Ce produit est un désinfectant à large spectre homologué bactéricide, fongicide et virucide, et est couramment employé en pisciculture.

#### B. Déroulé des prospections

La distribution potentiellement fragmentée des écrevisses, notamment en cas de faible densité, impose une prospection minutieuse des habitats au moment où l'espèce est active et la plus facilement observable, c'est-à-dire la nuit. La période idéale de prospections se situe entre 22h et 3h du matin.

La prospection s'est déroulée en deux temps :

- **Repérage préalable du linéaire prospecté** de jour, afin d'identifier les accès, les éventuels obstacles et de relever les caractéristiques générales du milieu. Ce repérage avait été réalisé lors d'une rencontre de terrain réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en 2024 (cf. Bilan d'animation 2024).
- **Recherche des écrevisses par prospection nocturne.** Les prospections se font à pied, à l'aide de lampes frontales puissantes. Afin de limiter au maximum les risques d'écrasement d'individus et de perturbation des habitats, le cheminement est effectué hors d'eau, dans la mesure du possible.

Chaque individu observé a été comptabilisé et le positionnement identifié au moyen d'un SIG mobile. Plusieurs critères ont également été renseignés :

- Classe de taille (<30mm, [30-50[, [50-70[ et > 70mm.)
- Sexe (Mâle, Femelle ou Indéterminé)
- Faciès d'écoulement
- Granulométrie dominante et accessoire du substrat



**Figure 1 : Prospection nocturne sur le ruisseau de Planèzes (c) EPAGE Viaur**

### C. Critères d'identification

Les critères d'identification de l'espèce sont les suivants :

- **Critère 1** : Présence d'une série d'épines sur le céphalothorax en arrière du sillon cervical
- **Critère 2** : Rostre à bords lisses et convergents formant un triangle
- **Critère 3** : Crête médiane dorsale peu marquée et non denticulée

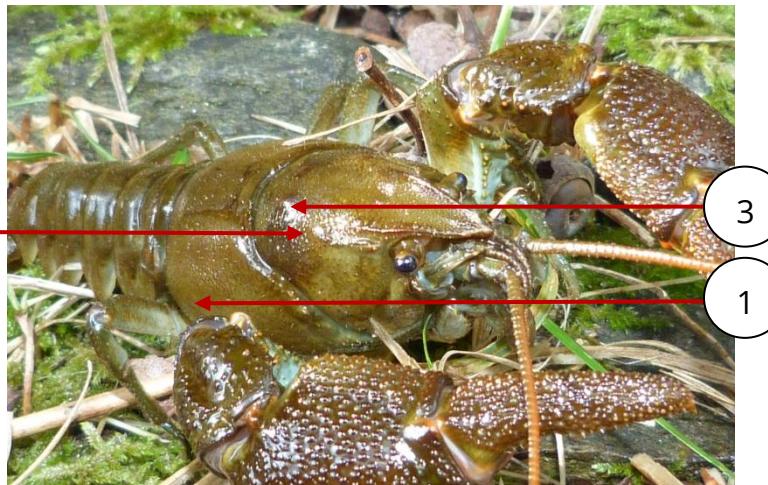


Figure 2 : Critères morphologiques de détermination *d'Austropotamobius pallipes*

## IV. Résultats

Informations générales	
Date	22 juillet 2025
Heures de prospection	21h30 – 23h45
Conditions météorologiques	Bonnes, temps clair et ciel dégagé
Conditions hydrologiques	Etiage
Opérateurs	C.DECAX – T.BARTET

Localisation de la station de prospection	
Masse d'eau	FRFR208 « Le Viaur du confluent du Céor au confluent de l'Aveyron »
Cours d'eau	Ruisseau de Planèzes
Secteur	Aval

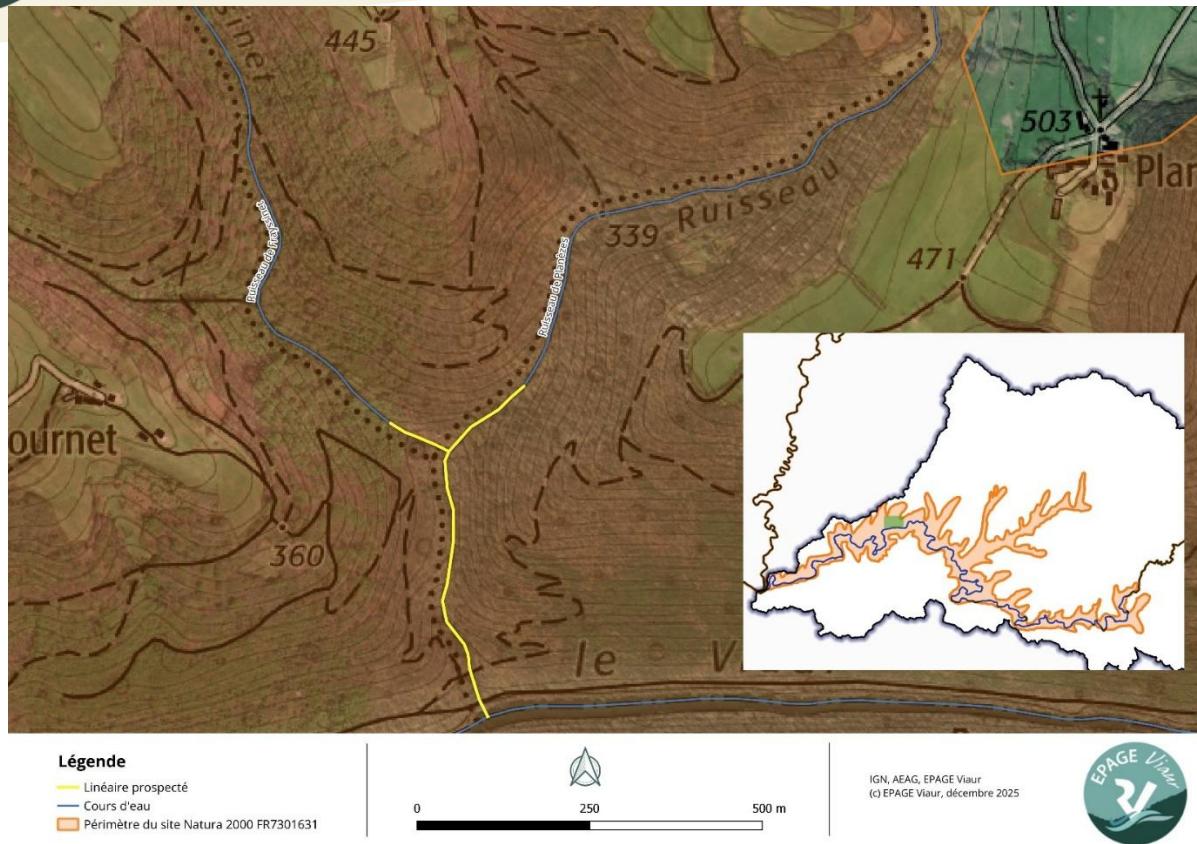


Figure 3 : Localisation de la prospection du 22.07.2025

Tableau 1 : Résultats de la prospection

Date	X_Lambert93	Y_Lambert93	Cours d'eau	Code_ME	Espèce	cdnom	Effectifs par classes de taille (cm)			
							<30	[30;50[	[50;70[	>70
22/07/2025	629205,31	6344523,46	Planèzes	FRFR208	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	162667	5	2	4	3
22/07/2025	629155,77	6344880,89	Planèzes	FRFR208	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	162667	11	1	6	6
22/07/2025	629187,05	6344912,2	Planèzes	FRFR208	<i>Austropotamobius pallipes</i>	18437			1	
22/07/2025	629211,81	6344924,7	Planèzes	FRFR208	<i>Austropotamobius pallipes</i>	18437		1	1	
22/07/2025	629239,03	6344928,84	Planèzes	FRFR208	<i>Austropotamobius pallipes</i>	18437			1	
22/07/2025	629247,87	6344933,19	Planèzes	FRFR208	<i>Austropotamobius pallipes</i>	18437			1	
22/07/2025	629111,42	6344882,5	Frayssinet	FRFR208	Absence d'espèce					

A l'issue de cette prospection nocturne plusieurs éléments ont été mis en lumière :

- Une colonisation récente de la partie aval du cours d'eau par l'Ecrevisse de Californie, *Pacifastacus leniusculus*, avec des effectifs qui semblent *a priori* conséquents (Tableau 1, Figure 4).**
- La cascade située en amont de la confluence entre les ruisseaux de Planèzes et de Frayssinet (Figure 5) semble constituer la limite entre les Ecrevisses à pattes blanches et Ecrevisses de Californie. (Coordonnées en Lambert 93 : 629172,8 6344894,4)
- La population d'Ecrevisse à pattes blanches semble se maintenir en amont de la cascade sur le ruisseau de Planèzes (Figure 4).** Toutefois, les effectifs observés sur le linéaire de 100 mètres prospecté demeurent très faibles (Tableau 1). Il est à noter que les conditions de prospection sur ce secteur sont assez défavorables, en raison d'une végétation dense et d'un accès difficile au cours d'eau.
- Aucune Ecrevisse à pattes blanches n'a été contactée sur le cours d'eau de Frayssinet (Figure 4).** Toutefois seuls les 50 premiers mètres en amont de la confluence ont été prospectés et le caractère très

encaissé et fortement végétalisé du cours d'eau a fortement limité l'efficacité de la prospection. Ces éléments ne permettent pas de conclure de manière définitive quant à la présence ou à l'absence de l'espèce sur cet affluent.

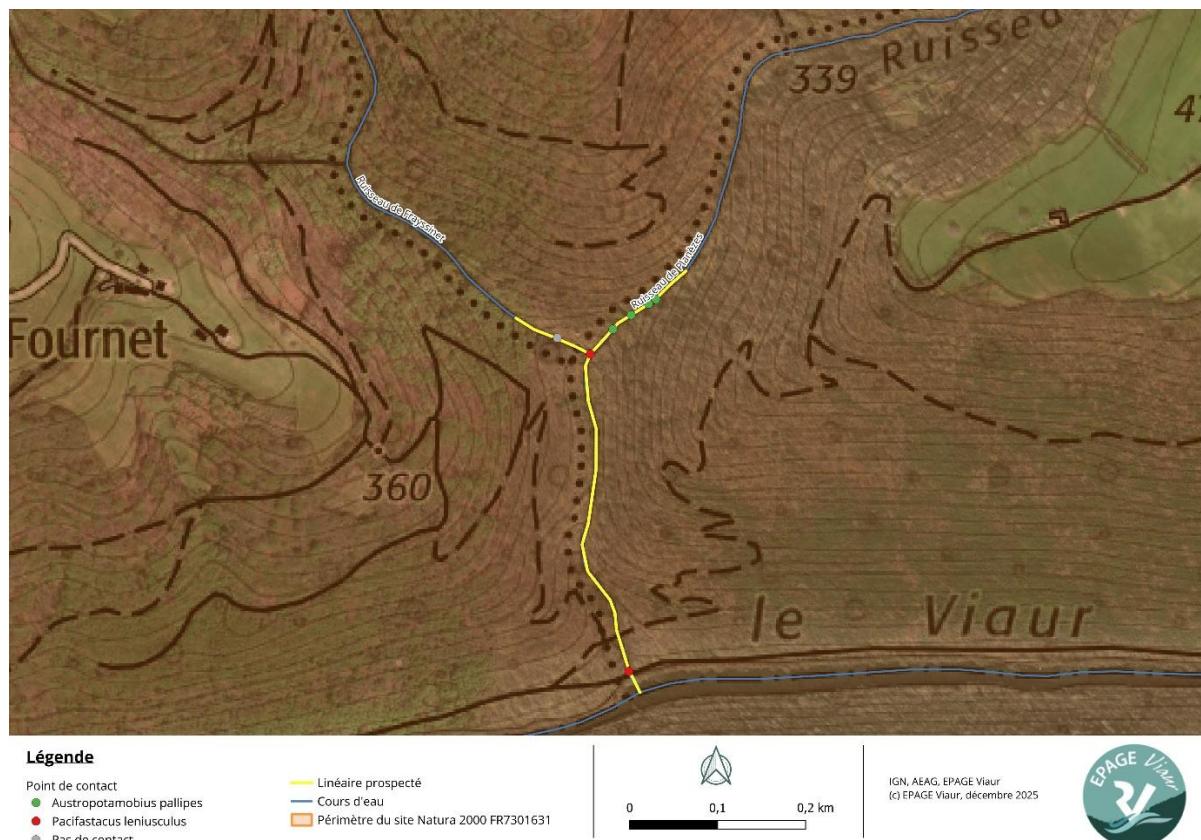


Figure 4 : Localisation des points de contact



Figure 5 : Cascade en amont de la confluence entre les ruisseaux de Planèzes et de Frayssinet

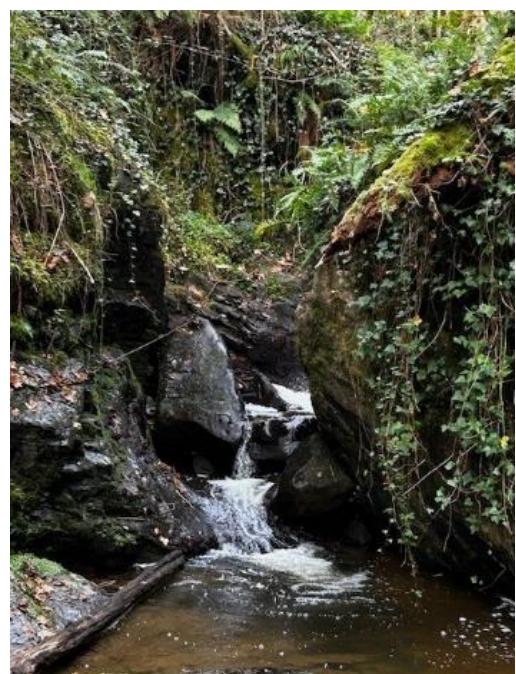


Figure 6 : Partie aval du ruisseau de Planèzes

## V. Conclusion

L'actualisation des connaissances sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur le ruisseau de Planèzes a permis de constater sa disparition sur la partie aval (de la cascade jusqu'à la confluence avec le Viaur). La colonisation récente de l'aval par l'Ecrevisse de Californie pose question sur le devenir des populations des écrevisses d'intérêt communautaire. La partie plus amont n'ayant pas été prospectée, l'actualisation de la limite amont de la population des Ecrevisses à pattes blanches ne peut être réalisée.

**Au regard des enjeux de conservation associés à l'espèce et de la responsabilité du site Natura 2000 FR7301631 sous-territoire « Vallée du Viaur » dans la préservation d'*Austropotamobius pallipes* il apparaît nécessaire de programmer de nouvelles campagnes de prospection ciblant la partie amont du ruisseau de Planèzes ainsi que le ruisseau de Frayssinet, dans le cadre de l'animation du site.**



L'EUROPE S'ENGAGE  
L'OCCITANIE AGIT



Cofinancé par  
l'Union européenne

